

Vous êtes titulaire d'une garantie d'usage que vous souhaitez mettre en location annuelle ?
Conformément aux dispositions du cahier des charges, sa location peut être assurée par le concessionnaire (Régie Autonome d'Exploitation du Port d'Armor) aux conditions et tarifs applicables aux postes réservés à la location.

Entre les Soussignés :

Monsieur, Madame,
Demeurant _____

Tél _____ Email _____

D'une part,
ci-après dénommé « Le Mandant »

Et

La Régie Autonome d'Exploitation de Saint-Quay Port d'Armor représentée par son Directeur Monsieur Jean-François RIAT,

D'autre part,
ci-après dénommé « Le Mandataire »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Monsieur, Madame _____ est titulaire d'un droit de garantie d'usage actuellement affecté à l'emplacement n° _____ d'une longueur de _____ mètres.

Monsieur, Madame _____ donne mandat à la Régie Autonome d'Exploitation Saint-Quay Port d'Armor pour la location de ce droit d'amarrage aux conditions suivantes :

ARTICLE 1 : Période de disponibilité

Du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE

La période de disponibilité comprise dans l'année civile, est ferme et définitive et ne pourra être modifiée pour quelque motif que ce soit.

Article 2 : Tarif de location

Les locations sont consenties aux conditions du tarif T.T.C en vigueur pour **l'année en cours**.

ARTICLE 3 : Conditions de la location

Le Mandant :

- autorise le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure *
- n'autorise pas le Mandataire à louer éventuellement son emplacement pour un bateau d'une catégorie inférieure *

* *Cocher la case*

ARTICLE 4 : Frais de gestion

Les frais de gestion du présent mandat sont fixés à 5 % (cinq pour cent) du montant de la location hors taxe. Ils seront directement prélevés sur le reversement de la location hors taxe.

ARTICLE 5 : Date de reversement de la location

Le montant de la location sera reversé, après encaissement total du montant dû par le locataire, soit au **mois de novembre de l'année en cours**. En cas de non-paiement des charges d'exploitation par le titulaire de la garantie d'usage à cette date, celles-ci seront retenues sur la somme reversée.

Nota : Merci de joindre un RIB.

ARTICLE 6 : Durée du mandat

Le présent mandat est consenti pour l'année civile aux périodes de disponibilité définies à l'article premier. L'engagement pris par le Mandant est irrévocable et le présent mandat ne pourra être dénoncé avant son expiration. L'emplacement affecté au Mandant, objet du présent mandat de location, devra se trouver libre de toute occupation aux dates convenues. Dans le cas contraire, le présent mandat sera rendu caduc.

ARTICLE 7 : Obligation du Mandataire

Il est précisé que le Mandataire n'est tenu par aucune obligation de résultat. Le Mandataire fera son possible pour proposer à la location l'emplacement pour lequel le présent mandat lui a été confié sans toutefois garantir au Mandant que son emplacement soit loué conformément à ses souhaits.

ARTICLE 8 : Date LIMITE et IMPERATIVE de réponse

Date **impérative** de réponse : Pour le **1er Novembre de l'année précédant le mandat**.

Au-delà de cette date, aucune demande de mise en location ne sera prise en considération.

A _____ Le _____

LE MANDANT

Signature précédée de la mention

« BON POUR MANDAT »

LE MANDATAIRE